

## Conditions générales de vente

### 1. Limitation de responsabilité

- 1.1 Tout contrat conclu entre un client et Compta Online ou une société affiliée à cette dernière implique l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.
- 1.2 Tout devis ou bon de commande émis par Compta Online ou une société affiliée à cette dernière et signé par un client vaut acceptation de la commande par le client.
- 1.3 Compta Online ou une société affiliée à cette dernière ne pourra être tenue à aucun dommage et intérêts du fait d'erreurs ou d'omission dans la composition des insertions publicitaires.
- 1.4 Le matériel publicitaire final à diffuser doit être envoyé au moins 8 jours avant la date de diffusion et doit comprendre le lien de l'url à utiliser. Il doit être envoyé à l'adresse e-mail [frederic@compta-online.com](mailto:frederic@compta-online.com).
- 1.5 L'annonceur reconnaît qu'il est l'auteur unique et exclusif du texte et du graphisme de l'annonce publicitaire diffusée et prend l'entière responsabilité du contenu des annonces publicitaires qu'il demande de diffuser sur le site Compta Online. De ce fait et en toute connaissance de cause, il déclare endosser toutes les responsabilités civiles ou pénales qui en seraient la conséquence et répondra seul de toutes actions en justice menées par des tiers ou les pouvoirs publics. Il décharge donc Compta Online ou une société affiliée à cette dernière de toute responsabilité.
- 1.6 Compta Online et toute société qui lui est affiliée se réserve le droit de refuser toute publicité, rédaction, annonce, etc., qui lui semblerait en infraction avec la législation ou contraire aux bonnes mœurs. La direction du support se réserve le droit de refuser toute insertion, même payée, sans avoir à en donner le motif, moyennant la restitution du prix.

### 2. Tarifs

- 2.1 Les tarifs sont libellés en euros et sont exprimés hors taxes.
- 2.2 A ces tarifs s'ajoute la TVA, au taux normal lorsque le client est un preneur assujéti à la TVA établi en France.
- 2.3 Le tarif applicable est celui en vigueur à la date de signature du bon de commande ou du devis, en l'absence de bon de commande.

### 3. Durée

- 3.1 Le Contrat est conclu à compter de la date de signature de la présente pour la durée indiquée sur le devis.  
A l'échéance, il prendra fin automatiquement sans qu'aucune indemnité d'aucune sorte ne soit due par l'une ou l'autre des Parties.  
Chacune des Parties recouvrera alors son entière liberté dans la limite des droits consentis.

### 4. Modalités de paiement

- 4.1 Le paiement s'effectue à la réception de la facture et au plus tard dans les 30 jours suivant la date de l'émission de celle-ci. Toutefois, lorsque la durée de réservation d'un emplacement est supérieure à six mois, Compta Online et l'annonceur peuvent prévoir contractuellement un paiement échelonné sur la durée de diffusion de l'annonce publicitaire.
- 4.2 L'annonceur et l'agence de publicité, le cas échéant, se portent conjointement et solidairement garants envers l'éditeur du paiement de la publication de toute annonce.
- 4.3 Des intérêts de retard sont dus au taux de l'intérêt légal et courent de plein droit sans mise en demeure préalable dès l'échéance fixée conventionnellement sur le bon de commande ou la facture.
- 4.4 Dès que l'envoi d'une mise en demeure est devenu nécessaire, ou dès la remise de la créance à un service ou à une société de recouvrement contentieux, l'acheteur s'engage à régler à titre d'indemnité et de clause pénale une majoration d'un montant égal à 20% du principal restant dû TTC, conformément à l'article 1231-5 du Code civil.

### 5. Annulation

- 5.1 Une annulation sans frais est possible jusqu'à 8 jours (inclus) avant la date de mise en ligne.
- 5.2 En cas d'annulation entre 3 et 7 jours avant la date de mise en ligne, 50% du montant total de la campagne est facturé.
- 5.3 En cas d'annulation à partir de 2 jours précédant la date de mise en ligne, 100% du montant total de la campagne est facturé.

### 6. Publication d'Articles

- 6.1 Validation des articles : Les articles réalisés par Compta Online feront l'objet d'une validation écrite et préalable à sa publication par le Client. Dans l'hypothèse où le Client constate des anomalies dans les Articles, Compta Online s'engage à y apporter, sans frais supplémentaires, les corrections nécessaires.
- 6.2 Propriété des articles : Compta Online cède au Client, à titre exclusif et définitif, au fur et à mesure de leur réalisation, les droits de propriété intellectuelle grevant les Articles, et ce pour toute la durée de protection légale telle qu'elle est ou sera prévue par la loi actuelle ou future et pour le monde entier. Du fait de la présente cession, Compta Online ne pourra plus prétendre à aucun droit sur toute utilisation ou exploitation des Articles.
- 6.3 En cas de cessation des relations contractuelles pour quelque cause que ce soit, le Client demeurera propriétaire de l'ensemble des Articles qui auront été réalisés par Compta Online pour le compte du Client.

## **7. Spécifications techniques pour les bannières**

### **7.1 Dimension & poids**

- Masthead (internet) 1000x300 - max 50ko ;
- Grand angle (internet) 300x600 - max 40ko ;
- Habillage/fullpage (internet) 1800x500 – max 60ko ;
- Grand rectangle (mobile) 300x50 - max 15ko.

### **7.2 Format & contenu**

- Formats : GIF, GIF animé, JPEG.

### **7.3 Une bannière publicitaire, dont l'arrière-plan est blanc, doit être entourée d'une bordure pleine d'au moins un pixel.**

### **7.4 Pour un GIF animé, la première image de l'animation ne peut être un fond uni, elle doit contenir un minimum d'informations.**

## **8. Résiliation**

### **8.1 Les Parties pourront chacune résilier de plein droit le Contrat moyennant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception dans les cas suivants :**

- En cas d'inexécution par l'autre Partie de l'une quelconque de ses obligations contractuelles trente (30) jours après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet ;
- En cas de survenance d'un événement de force majeure dont la durée excéderait un mois à compter de sa notification écrite par l'une des Parties à l'autre

## **9. Responsabilité**

### **9.1 Chaque Partie est responsable de tout dommage, uniquement direct, du fait de toute inexécution ou mauvaise exécution de ses obligations contractuelles.**

## **10. Force majeure**

### **10.1 La responsabilité de l'une des Parties ne pourra pas être mise en œuvre et aucune indemnité de ne sera due par elle ou une société qui lui est affiliée si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure.**

### **10.2 À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible tel que prévu par l'article 1218 du Code civil.**

## **11. Confidentialité**

### **11.1 Chacune des Parties s'engage à traiter comme confidentielles toutes les informations et connaissances de quelque nature, sous quelque forme et sur quelque support que ce soit communiquées par l'autre Partie ou dont elle aurait eu connaissance dans le cadre de l'exécution du présent Contrat (ci-après les « Informations Confidentielles »).**

### **11.2 Elles se portent également fort du respect de cette clause par leur personnel, leurs salariés, leurs sociétés affiliées et tous leurs sous-traitants qui auront accès à ces informations et documents.**

### **11.3 Chaque Partie s'engage notamment à :**

- ne pas divulguer tout ou partie des Informations Confidentielles de l'autre Partie à des tiers (sauf exigences réglementaires et/ou judiciaires) ;
- ne les utiliser qu'aux fins de l'exécution du présent Contrat, et
- n'en faire aucune utilisation pour son propre compte, directement ou indirectement.

### **11.4 Chaque Partie s'engage à avertir son personnel, ses salariés, société affiliées et sous-traitants, de la confidentialité des informations communiquées par l'autre Partie et à assumer la responsabilité d'une éventuelle divulgation survenant de leur fait.**

### **11.5 La présente obligation de confidentialité s'impose aux Parties une durée de cinq (5) ans à compter de la date de signature du présent Contrat.**

## **12. Propriété intellectuelle**

### **12.1 Chaque Partie conserve la propriété exclusive des méthodes, savoir-faire, outils de développement, logiciels, bases de données, noms commerciaux, marques, créations, œuvres de l'esprit, documents, programmes généraux et/ou spécifiques lui appartenant, développés ou acquis antérieurement à l'entrée en vigueur du Contrat ou en dehors du cadre de celui-ci.**

### **12.2 Chaque Partie reste bénéficiaire exclusif des licences qui lui ont été consenties antérieurement à l'entrée en vigueur du Contrat ou en dehors du cadre de celui-ci.**

### **12.3 En aucun cas la communication de certaines données par le client à Compta Online dans le cadre de ce contrat ne saurait constituer un transfert de droit de propriété intellectuelle.**

### **12.4 A ce titre, Compta Online s'engage à ne pas exploiter ni à utiliser pour son usage personnel les données confiées le Client.**

## **13. Conditions obligatoires**

### **13.1 Le seul fait de signer la commande implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales qui annulent automatiquement toute clause qui serait contraire.**

### **13.2 Toute condition autre ou contraire de nos co-contractants insérée dans leurs informations, contrats, factures, lettres, etc., reçue ou à recevoir sera considérée comme nulle sans qu'il soit besoin de protestation de notre part.**

### **13.3 Attribution de juridiction : pour toute contestation qui pourrait survenir à l'occasion de l'interprétation de l'acceptation et de l'exécution de nos marchés quel que soit le lieu de souscription ou de règlement, seul le tribunal de commerce de Créteil sera compétent, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.**

### **13.4 Le Contrat sera régi et interprété selon le droit français. En cas de désaccord ou de litige concernant l'interprétation, la validité ou l'exécution d'une ou de plusieurs clauses du Contrat, les parties s'engagent à faire leur possible, pendant une période minimale d'un mois à compter de la réception d'un courrier notifiant à l'autre partie l'existence d'un différend, pour trouver une solution amiable à leur différend.**